

1^{me} Division.

Bureau des Dépenses

Liberté.



Regn e N° 6
190
Egalité.

Paris, le 13 Brumaire l'an 7^e de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

au Citoyen Surveillé Directeur des Ecoles des Beaux arts, rétablie au Palais national de France à Rome.

approuver l'acquisition des objets de rétablissement de mobiliers, le Citoyen Alexis ne pouvant occuper le plan de l'ordonnance de Rome le Citoyen grand Jean Simon du chef du Bureau du fond est nommé pour le remplacer avec un traitement de 1500 et la table

Citoyen, j'ai reçu votre réponse du 10 Brumaire par laquelle vous me rendez compte des mesures que vous avez prises conformément à ma dernière lettre pour assurer le départ des Artistes, pensionnaires appelés par l'arrêté du Directoire à jouir de leur pension à Rome pour le perfectionnement de leur art. J'ai vu avec satisfaction que vous vous occupiez de la manière la plus active à faire l'emploi des fonds que j'ai mis à votre disposition pour le rétablissement du Mobilier de linge et des objets d'étude dont l'acquisition sera d'ailleurs plus économique. Vous voudrez bien avant votre départ pour Rome m'en adresser les états, factures et quittances comme pièces justificatives appartenantes à l'Exercice de l'an six. J'ordonnerai

Dap-

D'après la loi des Brunaires qui vient d'ouvrir mon crédit
pour les dépenses des 'Cours Supp', les frais de voyage des
élèves sur le fond de subvention des quatre mille
neuf cent cinquante alloué pour cette même année à
l'école des Bonnes - l'emploi de ce fond est au surplus
subordonné aux formes prescrites par ma précédente
lettre.

À l'égard du choix que je vous ai autorisé à faire
d'un employé pour vous aider dans les travaux de
comptabilité et de gestion de l'école et de celui que vous
desirez faire du C. Adix employé du Bureau des
Dépenses de ma Division, la loi relative aux
requisitionnaires s'oppose à ce qu'il remplisse aucune place
civile et s'oblige à se rendre aux armées; mais
d'après les raisons qui ont déterminé votre
premier choix, j'aurais avec plaisir que ce pût être
une occasion d'occuper utilement le frère du chef
de certains Bureaux qui m'est recommandé et
qui m'a été proposé pour remplacer le C. Adix.
J'approuve au surplus la fixation du traitement à
1500 francs et demi ainsi que vous le proposez et je
vous autorise en conséquence à porter cette dépense
dans les Comptes de l'Administration de l'école des
arts.

Salut & fraternité.

Le Chef de la Division d'Instruction
publique Sciences et Arts
Jaquemont

François (de Neufchâteau)



1906is

22

191

au Citoyen

Citoyen Jussieu Directeur del'Est
des arts etablis au Palais National
ceci Traue a Rome

Palais Nat. des Sciences et des Arts

